



Normes pour le programme : Hygiène dentaire

Ces normes approuvées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario (niveau avancé) pour le programme postsecondaire Hygiène dentaire (code MFCU 61628) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation
professionnelle
juillet 2016

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (MESFP) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Ministère des Collèges et Universités
Unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation

pseu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016

ISBN 978-1-4606-7814-5 (PDF)

Remerciements

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale;
- des coordonnateurs du programme Hygiène dentaire pour leur contribution à ce projet ainsi que les personnes chargées du projet de l'élaboration des normes soit Paul Johnson and Louise Campagna;
- la réforme du curriculum Hygiène dentaire Groupe de travail, et les membres de plusieurs associations et organisations professionnelles en hygiène dentaire et dentaires, y compris:
 - Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario,
 - Le conseil d'administration de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires,
 - Ontario Dental Hygienists' Association,
 - Greater Sudbury Dental Hygiene Society,
 - DHPO-Dental Hygiene Practitioners of Ontario and
 - Ontario Dental Association

Table des matières

I. Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme.....	2
La mise à jour des normes.....	3
La spécificité francophone	3
II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule.....	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle.....	6
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	7
Glossaire.....	16
III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.....	20
Contexte.....	20
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.....	20
Application et Mise en œuvre.....	21
IV. La formation générale	24
Exigences	24
But.....	24
Thèmes	25

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Hygiène dentaire offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 61628) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario (niveau avancé).

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle**;
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité**;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collègues de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Présiences de la santé voie vers les diplômes avancés et baccalauréats ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires

II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les titulaires d'un diplôme (niveau avancé) du programme Hygiène dentaire doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle les huit (8) résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Le programme Hygiène dentaire permet aux étudiants et étudiantes d'acquérir les connaissances, les habiletés et la pratique nécessaires pour travailler à titre d'*hygiéniste dentaire** dans divers contextes de pratique dans la province de l'Ontario. Les étudiants et étudiantes qui terminent avec succès ce programme obtiennent un diplôme d'études collégiales de l'Ontario – niveau avancé. Les huit résultats d'apprentissage de la formation professionnelle énoncent une série d'habiletés fondamentales nécessaires pour occuper un poste de premier échelon à titre d'*hygiéniste dentaire**.

Pour exercer la profession d'*hygiéniste dentaire** en Ontario, les personnes diplômées doivent respecter toutes les *normes de pratique** fixées par l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario. L'Ordre réglemente la pratique de l'hygiène dentaire en Ontario en conformité avec la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et la *Loi de 1991 sur les hygiénistes dentaires*.

Les personnes diplômées du programme Hygiène dentaire, en tant que membres d'une profession auto-réglementée, remplissent divers rôles, notamment dans les domaines de la thérapie et de l'éducation en santé bucco-dentaire et de la *promotion de la santé** des clients*. Dans tous ces rôles et contextes, les hygiénistes dentaires travaillent avec les clients*, font appel à une *pratique fondée sur des données probantes** et fondent la totalité de leurs décisions, de leurs recommandations, de leurs jugements et de leurs *interventions thérapeutiques** et préventives sur les connaissances théoriques et les recherches récentes en matière d'hygiène dentaire.

Une fois inscrites auprès de l'Ordre, les personnes diplômées sont éligibles à offrir des services d'hygiène dentaire conformément aux lois* pertinentes et à leur champ d'activité. En Ontario, les hygiénistes dentaires en exercice doivent participer au programme d'assurance de la qualité de l'Ordre et pratiquer selon le code de déontologie et les *normes de pratique** de l'Ordre.

Les hygiénistes dentaires peuvent exercer leur profession de manière autonome, en interdépendance et en collaboration avec les autres professionnels de la santé,

les clients*, les familles, les aidants et les communautés dans une variété de milieux de travail, notamment en pratique clinique, en santé communautaire et publique, en institutions et dans les foyers de soins de longue durée et autres établissements de soins de santé. Dans la province de l'Ontario, les hygiénistes dentaires peuvent ouvrir leur propre cabinet ou s'associer à d'autres prestataires de soins de santé selon les exigences énoncées par l'Ordre.

Note de fin de texte :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires ONTransfert et le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario (GRCEPO)

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Hygiène dentaire

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

1. exercer ses fonctions d'une manière professionnelle et compétente*, dans les limites établies de la pratique et conformément aux règlements en vigueur et aux *normes de pratique**.
2. évaluer l'état de santé buccodentaire du client* par l'étude des déterminants de la santé* et l'analyse des risques, afin de préciser les besoins, justifier les décisions relatives au traitement et initier, le cas échéant, l'aiguillage approprié vers d'autres professionnels de la santé.
3. concevoir, mettre en œuvre et évaluer un éventail de services de santé buccodentaire primaires, interceptifs, thérapeutiques, préventifs et continus pour répondre aux besoins particuliers de la clientèle.
4. analyser les enjeux liés à la santé buccodentaire devant faire l'objet de sensibilisation; identifier des réseaux et promouvoir des actions en vue de favoriser le changement et faciliter l'accessibilité aux soins.
5. identifier, sélectionner, mettre en œuvre et évaluer les normes et protocoles d'assurance de la qualité qui contribuent à la création de milieux de travail* efficaces et sans danger.
6. établir et entretenir des relations professionnelles et interprofessionnelles qui contribuent à la sécurité des soins prodigués à la clientèle et aux résultats positifs des soins de santé.
7. faciliter l'acquisition, chez les clients*, d'attitudes*, de connaissances, de compétences* et de comportements spécifiques par la sélection et l'application de principes d'enseignement et d'apprentissage.
8. élaborer et présenter un modèle d'exercice* de l'hygiène dentaire qui tienne compte des normes de pratique*, des lois* en vigueur et des principes d'affaires pertinents.

Note: Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique pas un ordre de priorité ou une pondération en fonction de l'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à exercer ses fonctions d'une manière professionnelle et *compétente**, dans les limites établies de la pratique et conformément aux règlements en vigueur et aux *normes de pratique**.

Éléments de performance

- respecter les lois* pertinentes, les *normes de pratique** et les codes de déontologie;
- maintenir la confidentialité des informations, des dossiers et des documents concernant les clients, y compris, sans s'y limiter, les formes imprimées, électroniques et verbales;
- être responsable de son comportement et de ses décisions dans le milieu de la pratique;
- s'engager dans des activités d'apprentissage qui comprennent notamment l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs en vue de faire avancer sa *compétence** professionnelle;
- reconnaître les limites de la profession, et consulter d'autres professionnels au besoin;
- évaluer son propre rôle, en tant qu'*hygiéniste dentaire**, dans la prestation aux clients de *services et programmes de santé buccodentaire**;
- repérer et mettre en œuvre des stratégies pour améliorer ses *compétences** professionnelles;
- défendre le droit du *client** à la sécurité, au respect de sa vie privée, à la confidentialité, à l'autodétermination et au consentement éclairé;
- acquérir et appliquer des *compétences** en gestion du temps et en organisation afin d'atteindre des buts personnels et professionnels;
- appliquer de nouveaux services ainsi que des connaissances ou technologies nouvelles en vue de réaliser des résultats optimaux pour les *clients**;
- participer à des activités de service à la communauté et s'affilier à des organismes professionnels.

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

évaluer l'état de santé buccodentaire du *client** par l'étude des *déterminants de la santé** et l'analyse des risques, afin de préciser les besoins, justifier les décisions relatives au traitement et initier, le cas échéant, l'aiguillage approprié vers d'autres professionnels de la santé.

Éléments de performance

- dresser un profil global à l'aide de méthodes reconnues de collecte et d'évaluation des données* concernant l'état de santé buccodentaire, les connaissances et les pratiques du *client**;
- dresser un profil global à l'aide de méthodes reconnues de collecte et d'évaluation des données concernant l'état de santé générale du *client** et les *déterminants de la santé**;
- réunir, documenter et passer en revue les données actuelles et historiques concernant les *clients**, les considérations particulières et les précautions à prendre à l'égard des *programmes et services de soins de santé buccodentaire**;
- intégrer les *déterminants de santé** et de santé buccodentaire à la phase d'analyse du processus d'évaluation formelle;
- analyser les informations recueillies par l'observation, l'expérience, la réflexion, le raisonnement et la communication pour orienter les actions;
- déterminer le pronostic de la santé buccodentaire du *client** à la lumière de ses connaissances, antécédents et pratiques en matière de santé buccodentaire* ainsi que de son état de santé générale et de ses *déterminants de santé**;
- aiguiller le *client** vers d'autres professionnels, si besoin est, et conformément aux *lois** en vigueur;
- analyser les données de l'évaluation initiale pour déterminer les besoins actuels et futurs du *client** en matière de services et programmes de santé buccodentaire*.

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à concevoir, mettre en œuvre et évaluer un éventail de services de santé buccodentaire primaires, interceptifs, thérapeutiques, préventifs et continus pour répondre aux besoins particuliers de la clientèle.

Éléments de performance

- concevoir un *plan de soins** ou un programme en hygiène dentaire en utilisant les données* de l'évaluation initiale, une approche centrée sur le *client**, les pratiques exemplaires et les meilleures ressources disponibles;
- inclure le *client** comme participant à part entière à la *planification** des *services et programmes de santé buccodentaire**;
- nourrir une ambiance qui améliore la participation du *client** à la *planification** des *services et programmes de santé buccodentaire**;
- déterminer les services et programmes appropriés de santé buccodentaire, y compris les *interventions préventives** et thérapeutiques qui respectent les besoins, croyances, *valeurs**, habilités et ressources du *client** et qui soient pertinentes sur le plan culturel;
- déterminer les besoins du *client** et en établir l'ordre de priorité en adoptant une démarche de *collaboration** avec les *clients** et, s'il y a lieu, en collaborant avec des mandataires spéciaux et/ou d'autres professionnels de la santé;
- élaborer un *plan de soins d'hygiène dentaire** comprenant la séquence de prestation des *services et programmes de santé buccodentaire** ainsi que l'identification des équipements, fournitures et ressources humaines convenables;
- utiliser une démarche décisionnelle fondée sur des données probantes pour appuyer et justifier la sélection des interventions et services en hygiène dentaire;
- documenter, de manière objective et précise, les processus et les résultats ayant trait à la prestation des *services et programmes de santé buccodentaire**, selon les pratiques courantes;
- faciliter la prise de décisions éclairées pour tous les *clients** en expliquant les *preuves** qui sous-tendent les recommandations ainsi que les connaissances à la base des interventions professionnelles;
- expliquer au *client** les avantages, les inconvénients et les facteurs de risque liés à la mise en œuvre du *plan de soins d'hygiène dentaire**, cette information faisant partie intégrante de l'obtention du consentement éclairé qui doit précéder la mise en œuvre de n'importe quel service ou programme d'hygiène dentaire;
- assurer la prestation de services de santé buccodentaire efficaces qui entrent dans le champ d'activité de l'hygiène dentaire;
- sélectionner et, s'il y a lieu, concevoir des méthodes d'évaluation pour surveiller les *interventions préventives** et thérapeutiques en santé buccodentaire ainsi que les *programmes de santé buccodentaire**,
- évaluer l'efficacité des programmes et services par rapport à la santé

- buccodentaire du *client**;
- surveiller et évaluer la satisfaction du *client** avec les services et *programmes de santé buccodentaire**;
 - modifier les services et *programmes de santé buccodentaire** en fonction des résultats de l'évaluation permanente.

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

analyser les enjeux liés à la santé buccodentaire devant faire l'objet de sensibilisation; identifier des réseaux et promouvoir des actions en vue de favoriser le changement et de faciliter l'accessibilité aux soins.

Éléments de performance

- utiliser des indices de santé buccodentaire appropriés pour l'identification et la surveillance des individus et des groupes à risque élevé;
- fournir des renseignements concernant la santé buccodentaire et l'accès aux soins de santé buccodentaire à l'intention des *clients**, des autres professionnels et du grand public;
- promouvoir la *responsabilité sociale** en guidant ou appuyant les partenaires communautaires dans leurs efforts visant à améliorer les *programmes* et politiques de santé buccodentaire*;
- reconnaître les enjeux politiques, sociaux et économiques ayant une incidence sur les individus et la collectivité, et sur le rôle que jouent les gouvernements et les partenaires communautaires dans la *promotion de la santé** buccodentaire;
- contribuer aux actions qui appuieront le changement et faciliteront l'accès aux soins;
- *collaborer** avec la communauté, les professionnels de la santé et d'autres partenaires afin d'atteindre les buts de la promotion de la santé* pour les personnes et les communautés;
- sélectionner et inclure, dans le plan ou programme, des stratégies appropriées de *promotion de la santé** ainsi que des interventions pour les personnes et les communautés;
- identifier les obstacles à la prestation de services et *programmes de santé buccodentaire** optimaux pour le *client** et identifier également les ressources nécessaires pour surmonter ces obstacles.

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

Identifier, sélectionner, mettre en œuvre et évaluer les normes et protocoles d'assurance de la qualité qui contribuent à la création de milieux de travail* efficaces et sans danger.

Éléments de performance

- appliquer les *lois** sur la santé et la sécurité au travail ainsi que les normes pertinentes pour le milieu de pratique;
- employer les *précautions universelles**;
- appliquer des principes de sécurité des *clients** et des praticiens;
- maintenir les instruments et les équipements fixes et portatifs en bon état de fonctionnement, conformément aux directives du fabricant et aux normes actuelles de santé et de sécurité;
- effectuer la manutention et l'emmagasinage du matériel et des fournitures conformément aux directives du fabricant;
- identifier les risques potentiels, prévoir les réactions qui risquent de se produire lors de la prestation des soins de santé buccodentaire, et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des interventions d'urgence;
- pratiquer la gestion, l'emmagasinage et l'élimination des déchets et produits dangereux conformément aux lignes directrices reconnues et à la réglementation en vigueur;
- documenter les événements mettant en cause la santé et la sécurité, conformément aux *lois** et normes applicables portant sur la santé et la sécurité;
- utiliser l'ensemble des équipements, instruments, matières et fournitures conformément aux directives du fabricant;
- se tenir au fait des enjeux, des recherches* et des meilleures pratiques en matière de sécurité.

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

établir et entretenir des relations professionnelles et interprofessionnelles qui contribuent à la sécurité des soins prodigués à la clientèle et aux résultats positifs des soins de santé.

Éléments de performance

- *collaborer** avec le *client** et d'autres professionnels afin d'offrir des services et programmes de santé buccodentaire*;
- déterminer, de concert avec le *client** et d'autres professionnels de la santé, la nécessité d'avoir de plus amples services, programmes et aiguillages en santé buccodentaire;
- épauler le *client** dans ses efforts de parvenir à ses buts et objectifs en matière de santé buccodentaire par le biais de relations de *collaboration** avec le *client** et les autres professionnels;
- mettre en œuvre des stratégies professionnelles permanentes pour améliorer la santé et la sécurité du *client** et des professionnels de la santé;
- consulter d'autres professionnels de la santé et des experts, s'il y a lieu, afin d'éclaircir les conclusions relatives aux besoins du *client** ou de la collectivité;
- *collaborer** avec d'autres professionnels de la santé, s'il y a lieu, afin d'assurer un plan ou un programme intégré;
- établir et maintenir la communication avec les autres professionnels de la santé qui font partie du cercle de soins du *client**;
- respecter et reconnaître l'expertise et la contribution de tous les professionnels de la santé;
- fournir, aux collègues et à d'autres professionnels de la santé, des renseignements pertinents concernant la santé buccodentaire;
- exercer de manière coopérative et efficace ses fonctions dans des équipes et milieux offrant des soins de santé buccodentaire ainsi que des soins interprofessionnels de santé générale;
- *collaborer** avec d'autres professionnels et profiter des occasions d'apprentissage interprofessionnel;
- soutenir les collègues dans la démonstration, le développement et le maintien de leurs *compétences**;
- rechercher les occasions de participer à des mentorats;
- évaluer sa capacité de travailler en équipe;
- participer de manière collaborative à une équipe de professionnels de la santé, afin d'aider le *client** à atteindre les résultats de soins de santé attendus;
- résoudre des conflits en se comportant de manière professionnelle;
- intégrer à la pratique de l'hygiène dentaire le concept des soins centrés sur le *client**, la famille et la communauté;
- assimiler le langage propre à diverses disciplines afin de soutenir la communication professionnelle et interprofessionnelle.

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à faciliter l'acquisition, chez les *clients**, d'attitudes*, de connaissances, de compétences* et de comportements spécifiques par la sélection et l'application de principes d'enseignement et d'apprentissage.

Éléments de performance

- interroger le *client** afin de connaître sa rétroaction pour guider le processus d'évaluation formelle;
- déterminer les connaissances, croyances, *attitudes**, *compétences** et barrières perçues du *client** en matière de santé buccodentaire, et intégrer cette information à l'analyse des besoins;
- utiliser des techniques de communication appropriées et efficaces ainsi que les principes de la *littératie en santé** lorsqu'on travaille avec le *client**, son mandataire spécial, son représentant ou sa famille;
- utiliser les documents écrits ainsi que les documents audiovisuels, si approprié, pour faire avancer la discussion des résultats de l'évaluation formelle et de l'état de santé buccodentaire;
- appliquer les théories de l'éducation, les cadres théoriques ainsi que les principes de la communication et de l'intervention psychosociale afin d'amener des changements de comportement chez l'individu et dans la collectivité.

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à élaborer et présenter un *modèle d'exercice** de l'hygiène dentaire qui tienne compte des *normes de pratique**, des *lois** en vigueur et des principes d'affaires pertinents.

Éléments de performance

- recueillir, traiter, organiser, sauvegarder et récupérer des données commerciales et financières conformément aux lois* et règlements pertinents;
- gérer les équipements, les fournitures et les ressources humaines nécessaires pour offrir des services et des programmes de soins de santé buccodentaire efficaces et qui soient bénéfiques pour le *client**;
- tenir tous les dossiers et documents de manière à ce qu'ils soient compréhensibles, lisibles, organisés, accessibles et récupérables;
- utiliser un processus d'analyse critique afin de déterminer s'il est à propos d'intégrer à sa pratique de nouveaux services ainsi que des connaissances et technologies nouvelles;
- intégrer à sa pratique de nouvelles connaissances, interventions, technologies et lignes directrices d'exercice;
- enquêter sur des événements qui se produisent dans le *milieu de travail**, dans le cadre d'une stratégie d'amélioration permanente de la qualité;
- reconnaître et éviter les conflits d'intérêts;
- protéger l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des dossiers des *clients**;
- établir, pour le milieu de sa pratique, des protocoles et des politiques (faisant partie du *modèle d'exercice**) qui soient conformes aux exigences législatives concernant la santé et la sécurité au travail, la violence en *milieu de travail**, les droits humains, l'accès aux services pour les *clients** handicapés, l'utilisation des renseignements médicaux personnels et le respect de la vie privée;
- mettre par écrit des politiques et des protocoles (faisant partie du *modèle d'exercice**) concernant la santé et la sécurité, la prévention des infections, la gestion des déchets dangereux, les interventions d'urgence, l'obtention du consentement du *client** et la violence en *milieu de travail**;
- élaborer des descriptions de poste et des contrats de travail (faisant partie du *modèle d'exercice**) qui cadrent avec les responsabilités des hygiénistes dentaires* en tant que professionnels de la santé réglementés;
- promouvoir des actions qui favorisent le partage des *valeurs**, le respect et la communication dans le *milieu de travail**;
- promouvoir un *modèle d'exercice** de l'hygiène dentaire fondé sur les principes d'affaires établis et sur les *lois** pertinentes.

Glossaire

Attitude – Croyance ou sentiment relativement stable à l'égard d'un concept, d'une personne ou d'un objet. On peut souvent déduire l'attitude d'une personne d'après ses comportements. Les attitudes sont liées aux valeurs.

Client – Une personne qui reçoit des services de santé buccodentaire. Ce terme général peut désigner une personne de tout âge de sexe masculin ou féminin, une famille, un groupe ou une collectivité. À titre de consommateur de services de santé buccodentaire, le client est unique, vu les besoins, les exigences, la définition du mieux-être, les motivations et les ressources qui lui sont propres. On suppose qu'il cherche à obtenir une gamme étendue de services de santé buccodentaire à la fois efficaces et efficaces.

Collaboration – Processus par lequel l'hygiéniste dentaire travaille de concert avec le client ou les autres professionnels de la santé afin d'atteindre des buts communs.

Collaborer – Travailler ensemble; se réfère à l'hygiéniste dentaire et au client et/ou aux autres professionnels de la santé travaillant ensemble pour atteindre un but commun.

Compétence – Connaissances, habiletés, attitudes et jugement nécessaires afin que les hygiénistes dentaires puissent fournir des services/programmes de santé buccodentaire de qualité. La compétence est vérifiée par le rendement dans le milieu de pratique.

Déterminants de la santé – Facteurs définissables qui influencent l'état de santé, ou qui y sont associés. La santé publique se rapporte essentiellement aux interventions et aux activités de plaidoyer qui visent l'ensemble des déterminants de la santé modifiables, non seulement ceux liés aux actions sur les individus, tels les comportements en matière de santé et le mode de vie, mais également les facteurs tels que le revenu et le statut social, l'instruction, l'emploi et les conditions de travail, l'accès aux services de santé appropriés et l'environnement physique. Les déterminants de la santé interagissent entre eux et engendrent des conditions de vie qui influent sur la santé.

Hygiéniste dentaire – Professionnel de la santé buccodentaire qui exécute une variété de rôles, y compris la thérapie clinique, la promotion de la santé, l'éducation, l'administration et la recherche dans une variété de milieux de pratique. Dans tous ces rôles et contextes, l'hygiéniste dentaire travaille en collaboration avec le client et d'autres professionnels de la santé et, en utilisant un cadre de résolution de problèmes, base toutes décisions, jugements et interventions sur une recherche et une théorie actuelle fondée sur des données probantes. En tant que membre d'une profession auto-réglementée, l'hygiéniste dentaire doit exercer de façon sécuritaire, éthique et efficace pour la promotion de la santé buccodentaire et le bien-être du public ontarien.

Interventions préventives – Actions effectuées par l'hygiéniste dentaire pour

promouvoir et maintenir la santé buccodentaire optimale du client. Les interventions préventives visent à éduquer les clients sur la santé buccodentaire, les pratiques de santé buccodentaire, et les services/programmes de santé bucco-dentaire, en utilisant des connaissances et des méthodes d'apprentissage et d'enseignement actuelles.

Interventions thérapeutiques – Actions effectuées par le praticien afin d'aider le client à retrouver et maintenir une santé buccodentaire optimale.

Littératie en santé – Capacité des individus à accéder et utiliser l'information sur la santé pour prendre des décisions appropriées et maintenir une santé de base.

Lois - les lois pertinentes adoptées par les gouvernements provincial et fédéral, notamment la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, la *Loi sur la protection contre les rayons X*, la *Loi de 1991 sur les hygiénistes dentaires* et la *Loi de 1991 sur les dentistes*.

Milieu de travail – Environnement où les personnes travaillent. Il comprend non seulement l'environnement physique et les risques professionnels, mais aussi l'environnement social, culturel et psychologique. Le milieu de travail peut soit favoriser l'harmonie entre les travailleurs ou, au contraire, encourager les tensions, les frictions, la méfiance et l'animosité, qui peuvent nuire au bien-être et aggraver les risques de blessure.

Modèle d'exercice – Fait référence aux structures organisationnelles, politiques et ressources en place qui sont compatibles avec les responsabilités juridiques, professionnelles et éthiques et font la promotion de la sécurité, du respect et du soutien de toutes les personnes dans le milieu de pratique. Une pratique de l'hygiène dentaire peut être considérée comme un modèle traditionnel dans les milieux de pratique dentaire ou une pratique d'hygiène dentaire indépendante.

Normes de pratique d'hygiène dentaire – Publiées par l'Ordre et d'autres autorités en vue de clarifier les rôles et les responsabilités de l'hygiéniste dentaire et de fournir un cadre pour mesurer la qualité des services/programmes d'hygiène dentaire. Les *Normes de pratique d'hygiène dentaire de l'OHDO* décrivent les connaissances, les compétences, les attitudes et le jugement qui sont essentiels pour une pratique d'hygiène dentaire de qualité.

Plan de soins d'hygiène dentaire – Plan écrit qui dirige l'hygiéniste dentaire et un client qui travaillent ensemble à l'atteinte des objectifs du client en matière de santé buccodentaire. Le plan accroît la probabilité que les professionnels de la santé travaillent en collaboration pour offrir des services/programmes individualisés axés sur le client et les buts du client. Le plan de traitement facilite le suivi des progrès du client et assure la continuité des services/programmes et la communication entre professionnels de la santé.

Pratique fondée sur des données probantes – La pratique de l'hygiène dentaire est appuyée par des connaissances scientifiques actuelles facilitant la prise de décisions cliniques et l'évaluation des services et des programmes d'hygiène dentaire à l'aide

d'indicateurs des résultats objectifs.

Précautions universelles – Les mesures visant à protéger les clients, les professionnels de la santé et leurs familles contre l'exposition aux éléments infectieux. Les normes et les lignes directrices relatives à ces mesures sont élaborées par un certain nombre d'organismes provinciaux, nationaux et internationaux et elles doivent être conformes aux lois en vigueur. Ces précautions comprennent la désinfection des surfaces, l'entretien et la stérilisation des instruments et du matériel, le lavage approprié des mains, l'utilisation de barrières (p. ex. des gants, des lunettes et des vêtements de protection), la manipulation appropriée des objets tranchants (p. ex. les instruments et les aiguilles) qui ont été en contact avec des liquides organiques ainsi que l'élimination des déchets dangereux de manière sûre.

Preuve – Information telle que données analysées, résultats de recherche publiés, résultats d'évaluations, expérience préalable, avis d'experts, pouvant tout ou en partie être utilisée pour tirer des conclusions sur lesquelles reposent les décisions.

Programme de santé – Description ou plan d'exécution d'une activité ou d'une série d'activités sur une période donnée, de durée variable. De façon officielle, le programme est un aperçu du fonctionnement d'un système ou d'un service qui précise des éléments tels que les rôles et les responsabilités, les dépenses prévues et les résultats escomptés. Un programme de santé s'étend généralement sur une longue période et comporte de multiples volets, tandis qu'un projet de santé est réalisable à court terme et, généralement, concerne une activité précise.

Promotion de la santé – Processus consistant à permettre aux personnes d'accroître leur pouvoir sur leur santé et d'améliorer leur santé. Ce processus englobe non seulement les mesures visant à renforcer les capacités des personnes, mais aussi les mesures prises pour modifier les conditions sociales, environnementales, politiques et économiques, de manière à réduire leur incidence sur la santé publique et la santé individuelle. La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986) décrit cinq stratégies clés de promotion de la santé : élaborer des politiques publiques favorisant la santé, créer des environnements favorables, renforcer l'action communautaire, acquérir des aptitudes individuelles et réorienter les services de santé. (Fonction essentielle d'un système de santé publique.)

Recherche – Ensemble des activités ayant pour but d'établir ou d'enrichir la base des connaissances (p. ex., théories, principes, liens ou information sur laquelle ces connaissances reposent). La recherche peut se faire par observation et déduction ou par expérimentation, dans lequel cas le chercheur modifie ou manipule les conditions afin d'observer et d'étudier les conséquences qui en découlent. La recherche qualitative vise à explorer en profondeur un groupe ou une question, et fait appel notamment aux groupes de discussion, aux entrevues et aux profils de vie.

Relation de collaboration – Alliance de l'hygiéniste dentaire avec le client et/ou avec des professionnels de la santé pour élaborer une approche unique, intégrée et globale fondée sur les besoins du client, les ressources et les obstacles, les exigences

respectives de la santé buccodentaire et les services/programmes de santé.

Responsabilité sociale – Une éthique de service qui implique la mise en œuvre d'actions qui contribuent à l'intérêt commun.

Services et programmes de santé buccodentaire – Un large éventail de soins offerts par des praticiens de la santé. Les services et les programmes de santé buccodentaire visent la réalisation des buts et des objectifs liés à l'atteinte et au maintien d'une santé optimale sur les plans buccodentaire et général. Les services et les programmes de santé buccodentaire sont axés sur les clients, c'est à dire qu'ils sont personnalisés en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. De plus, ils peuvent être de nature préventive ou thérapeutique.

Valeurs – Croyances, traditions et coutumes sociales, communes à une société et à ses membres et respectées par ceux-ci. Les valeurs morales sont profondément ancrées chez les personnes, changent peu avec le temps et reposent souvent sur des croyances religieuses. Elles comprennent les croyances relatives au caractère sacré de la vie, au rôle de la famille au sein de la société et à la protection des nourrissons, des enfants et autres personnes vulnérables. Les valeurs sociales, plus souples, peuvent changer selon l'expérience de chacun; ces valeurs peuvent comprendre la place et le rôle des femmes dans la société ainsi que l'attitude à l'égard de la consommation d'alcool, de tabac et d'autres substances. Les valeurs peuvent avoir un effet positif ou négatif sur les comportements et la santé.

III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme (niveau avancé) du programme Hygiène dentaire doivent démontrer qu'elles ont atteint tous les huit résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité ainsi que les exigences de la formation générale.

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants.

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution des problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

Domaines	Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :	Résultats d'apprentissage : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :
La communication	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture • Écriture • Communication orale • Écoute • Présentation d'informations • Interprétation visuelle de documents 	<ol style="list-style-type: none"> 1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire; 2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace; 3. communiquer oralement et par écrit en anglais ;
Les mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques • Analyse et utilisation de données numériques • Conceptualisation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. exécuter des opérations mathématiques avec précision;

Domaines	Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :	Résultats d'apprentissage : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :
La pensée critique et la résolution des problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation • Analyse • Évaluation • Inférence • Explication • Autorégulation • Pensée créative et innovatrice 	<ol style="list-style-type: none"> 1. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes; 2. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes;
La gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Cueillette et gestion de l'information • Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet • Culture informatique • Recherche sur Internet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés; 2. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;
Les relations interpersonnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe • Gestion des relations interpersonnelles • Résolution de conflits • Leadership • Réseautage 	<ol style="list-style-type: none"> 1. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe; 2. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs; 3. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique ;

Domaines	Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :	Résultats d'apprentissage : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :
La gestion personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de soi • Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité • Réflexion critique • Sens des responsabilités 	<ol style="list-style-type: none"> 1. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets; 2. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

IV. La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme (niveau avancé) du programme Hygiène dentaire doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collègues des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

1. Les arts dans la société

Raison d'être:

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

2. Le citoyen

Raison d'être:

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

3. Le social et le culturel

Raison d'être:

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

4. Croissance personnelle

Raison d'être:

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

5. La science et la technologie

Raison d'être:

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.